



**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AOUT 2019**

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Céline Hirchi, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Didier Salins

Excusés / absents : MM. Edouard Euvrard, Isabelle Hocquemiller, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas

Procurations : de M. Edouard Euvrard à Mme Eliane Poulnot, de Mme Isabelle Hocquemiller à Mme Alexandra Ardiet, et de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert

Secrétaire de séance : Mme Céline Hirchi

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2019.

ORDRE DU JOUR

1- Avenants au marché de restructuration thermique de la salle polyvalente

A la demande expresse du receveur municipal, et malgré la possibilité laissée par le législateur de passer des avenants à des marchés de travaux d'une proportion inférieure à 5 % de leur montant initial global sans recourir à une délibération du Conseil municipal, l'assemblée communale valide unanimement l'ensemble des avenants dont le montant de 14 359.19 € induit une augmentation du marché de seulement 3.55 %. Cet acte administratif - pourtant légalement inutile - est en effet exigé par les services de la direction des Finances Publiques pour que la Commune puisse payer les entreprises avec lesquelles un avenant a été passé.

2- Décision budgétaire sur le budget communal

Afin d'être en mesure de solder les factures restantes sur le marché de rénovation thermique de la salle polyvalente, l'Assemblée communale décide d'abonder l'article budgétaire correspondant (15 000 € supplémentaires) par un virement de crédits depuis d'autres articles de dépenses d'investissement dont la totalité des prévisions ne sera pas utilisée.

Cette opération, rendue principalement nécessaire par le coût de la location du chauffage provisoire pendant la période hivernale, n'impacte aucunement les équilibres budgétaires grâce au jeu des transferts.

3- Déclassement du Domaine Public d'un chemin piétonnier perpendiculaire à la rue des Vignes et d'une petite partie (15 m²) du chemin des Ecoliers.

Eu égard aux observations émises lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 juillet au 2 août dernier et à l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur sur le déclassement, le Conseil municipal adopte celui-ci à l'unanimité.

Il décide également d'attribuer une indemnité d'un montant de 100 € au Commissaire-Enquêteur pour le travail qu'il a fourni.

4- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le fondement du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui regroupe deux outils financiers :

- le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) qui finance principalement les aides individuelles aux ménages (accès, maintien dans le logement, impayés d'énergie et / ou d'eau) et l'accompagnement des ménages ;
- le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) dont l'objectif est de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

Elle donne lecture du courrier qui lui a été adressé le 26 juillet par la Présidente du Conseil départemental sollicitant la Commune afin qu'elle participe au PDALHPD au titre de l'exercice 2019, le niveau d'aide attendu s'élevant à 0.61 € par habitant pour le FSL et 0.30 € par habitant pour le FAAD.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au titre de l'exercice 2019, décide :

- à l'unanimité, de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ;
- par 6 voix et 3 abstentions, de ne pas participer au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

5- Renforcement de la défense incendie communale

Le hameau de La Ramée n'étant pas desservi en défense incendie malgré la présence de deux maisons et surtout de bâtiments agricoles avec du stockage de foin (et donc malgré l'obligation communale d'assurer des moyens efficaces de lutte en cas de sinistre sur ce secteur du village), l'Assemblée communale décide unanimement d'y faire installer une borne pour un coût global de 9 798.74 € hors taxes. Les travaux de terrassement seront réalisés par l'entreprise Pillot et ceux de raccordement par la société Gaz et Eaux.

6- Admission en non-valeur

Les poursuites menées par la direction des finances publiques à l'encontre de l'association Splash, qui avait loué la salle polyvalente en 2017 sans en honorer le règlement, n'ont débouché sur aucun recouvrement. A la demande du receveur principal, l'Assemblée communale est ainsi appelée à se prononcer sur une admission en non-valeur qui est unanimement refusée. L'association existe en effet toujours et le débiteur s'avère par conséquent solvable.

7- Indemnités de conseil du receveur municipal

Compte-tenu des services rendus par le receveur municipal dans son rôle d'accompagnement auprès de notre collectivité, le Conseil municipal décide unanimement de ne pas lui verser d'indemnité de conseil sur l'exercice 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Référent urbanisme, réseaux secs et réseaux humides auprès de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole**

En raison des responsabilités professionnelles de Monsieur Christophe Demesmay au sein de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, il est nécessaire, afin d'éviter tout risque de conflit

d'intérêt, qu'il soit remplacé dans les fonctions communales de référent urbanisme, réseaux secs et réseaux humides qu'il exerce auprès de cette même collectivité. Après consultation des membres du Conseil municipal, Madame Thérèse Robert qui, en tant que maire, a déjà assisté à la majorité des réunions concernant ces problématiques, lui succédera dans cette mission.

- **Urbanisme : dossier accepté**

Le 23 août : déclaration préalable numéro 025.267.19.C0008 (armoire optique rue des Vanniers).

- **Etat-Civil**

Le 12 août, Marcel Harson, qui était pensionnaire à la maison de retraite de Mamirole, nous a quitté à l'âge de 82 ans.

Le 23 août, Jacques Mazzolini est décédé à son domicile à l'âge de 81 ans.

Nous adressons nos très sincères condoléances aux deux familles, ainsi qu'à l'ensemble des proches des défunts.

- **Chats errants**

Le problème des chats errants dans le village a une nouvelle fois été évoqué suite à un courrier adressé par une administrée à la mairie. Une réponse écrite lui sera faite par Madame le Maire, mais le Conseil municipal tient à rappeler que notre Commune ne possède pas une taille suffisante (et donc des moyens suffisants) pour ratifier une convention avec la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) en vue de faire procéder à des stérilisations. Une enquête de proximité a par ailleurs démontré que le phénomène est en recul. Il ne pourra toutefois pas être rendu marginal tant que des particuliers continueront à nourrir les animaux errants.

- **Décès du maire de Signes (Var)**

Jean-Mathieu Michel, maire de Signes dans le Var, a été tué le 5 août dernier en voulant empêcher une camionnette de déverser illégalement des gravats sur un chemin privé de sa commune. En hommage à cette mort accidentelle, conséquence directe de l'incivisme qui frappe nos collectivités, les drapeaux de notre village ont été mis en berne durant la semaine qui a suivi la tragédie.

- **Association Sports et Loisirs, section gymnastique**

Les cours de stretching reprendront le mercredi 18 septembre à 18h00. Il reste quelques places de disponibles. N'hésitez pas à prendre contact avec Eliane Poulnot au 06 33 59 17 80 pour tout renseignement.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le 27 septembre à 20h00.